

Bureau de la métropole du 29 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
15 septembre 2017

Conseillers en exercice
39

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

, Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

B 2017-09-210 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

"Vitrines de Brest, coeur de ville" - Approbation d'un projet d'avenant de prorogation pour l'année 2017 de la convention d'objectifs et de moyens entre Brest métropole, la Ville de Brest et la Fédération des commerçants et professionnels du centre-ville de Brest.

Le rapporteur, M. Jean-Luc POLARD
donne lecture du rapport suivant

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – "Vitrines de Brest, coeur de ville" - Approbation d'un projet d'avenant de prorogation pour l'année 2017 de la convention d'objectifs et de moyens entre Brest métropole, la Ville de Brest et la Fédération des commerçants et professionnels du centre-ville de Brest.

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des objectifs d'animation, de promotion et de dynamisation commerciale et urbaine visant à renforcer l'attractivité du centre-ville, Brest métropole, la Ville de Brest et la Fédération des Commerçants et Professionnels du centre-ville de Brest, dénommée « Vitrines de Brest, cœur de ville », ont signé une convention triennale d'objectifs et de moyens pour les années 2011, 2012 et 2013. Elle est arrivée à son terme le 31 décembre 2013 et a été prorogée par avenants pour 2014, 2015 et 2016 par délibérations du Bureau de Communauté n° B 2014-10-160, du Bureau de la métropole n°2015-10-005, du Bureau de la métropole n°2016-07-139

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Brest et la Fédération «Vitrines de Brest, cœur de ville » ont mis en place un partenariat pour la définition et l'organisation d'actions d'animations et festivités commerciales au centre-ville, notamment sur la période de Noël. Brest métropole mène par ailleurs la concertation et le partenariat avec la Fédération « Vitrines de Brest, cœur de ville », concernant les projets de développement du commerce métropolitain du centre-ville de Brest et les réflexions relatives aux problématiques d'aménagement et de gestion de l'espace public.

Brest métropole, la Ville de Brest, la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine et la Chambre des métiers et de l'artisanat ont organisé en partenariat les Assises du commerce de centre-ville en juin 2015 et souhaitent que des actions soient mises en œuvre pour la dynamisation du commerce de centre-ville. Des premières actions ont été engagées dès 2015. Ces Assises ont également démontré la nécessité d'une réflexion, qui aboutira à redéfinir les actions et partenariats pour la dynamisation commerciale et l'animation du centre-ville de Brest. Après le recrutement d'un manager de centre-ville au second semestre 2016, un groupe de travail réunissant l'ensemble des partenaires a été mis en place en 2017 devant aboutir sur un programme d'actions commun pour 2018.

Dans l'attente d'une nouvelle convention à définir, il est donc proposé de proroger, pour 2017, le cadre partenarial précédemment défini avec la Fédération « Les Vitrines de Brest, cœur de ville », et de poursuivre les engagements déterminés dans la convention d'objectifs et de moyens 2011-2013.

Pour 2017, le montant de la participation financière directe de la Ville de Brest proposé est de 24 650 €. De plus, la Ville de Brest prendra en charge un certain nombre d'animations de fin d'année pour un montant estimé de 23 000 €.

Brest métropole ne participe pas financièrement au fonctionnement des « Vitrines de Brest », mais met à disposition des moyens humains et techniques.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'approuver les dispositions qui précèdent, et notamment le projet d'avenant à la convention ci-joint,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant de prorogation pour l'année 2017.

Avis commissions :

Avis de la Commission Attractivité, Développement Economique et Emploi : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE